

Non à l'OPA du privé lucratif sur les lits de psychiatrie de Secteur public !

Nous apprenons que le groupe de cliniques privées Clinéa vient de passer une convention avec les Secteurs de psychiatrie du val de Marne dépendant de l'A.P.H.P. Cette convention prévoit que Clinéa sous traiterait un certain nombre d'hospitalisations de patients, y compris sous contrainte, relevant de ces Secteurs. Et ce, pour un prix de journée forfaitaire largement inférieur au prix de journée du public !

Par ailleurs la même convention lierait déjà les Secteurs relevant de l'hôpital Ballanger couvrant le nord de la Seine Saint Denis et une convention est à l'étude concernant une convention entre Clinéa et l'hôpital de Ville Evrard desservant le reste de la Seine Saint Denis. Il est probable que d'autres conventions de ce type sont en cours sur le territoire.

On pourrait penser que c'est une bonne chose puisque cela permet de répondre à des besoins que la psychiatrie de Secteur n'arrive plus à assurer faute de moyens. Mais en fait chaque fois que le privé lucratif ouvre des lits, cela s'accompagne d'un débauchage de psychiatres et de soignants travaillant dans le public pour faire fonctionner ces nouveaux lits privés. Résultat du fait de cette nouvelle pénurie de soignants le public est obligé de fermer des structures et est encore moins capable de répondre aux besoins de la population.

On peut se demander à priori pourquoi ce groupe accepte-t-il de faire du dumping sur ces lits, puisqu'il n'en retire aucun bénéfice pour ses actionnaires et que l'on sait qu'il n'a aucune fibre philanthropique ? D'autant que la psychiatrie est la spécialité médicale la plus rentable. La seule explication est qu'il est en train d'augmenter sensiblement ses parts de marché de l'hospitalisation psychiatrique, quitte à investir à perte. Ce qui pourrait lui permettre à terme d'occuper une position dominante lui permettant d'imposer des tarifs certainement supérieurs à ceux du public actuellement.

Il y a un là vrai risque d'accélération vers la marchandisation de la santé

Cela, dans un contexte où, suite au rapport parlementaire sur les Urgences psychiatriques, est à l'étude une proposition de Loi transpartisane sur la psychiatrie. Cette proposition envisage notamment de demander au privé lucratif de prendre sa part des prises en charges pour pallier au manque de moyens du Secteur.

Début 2025, dans le cadre du travail entamé entre le Printemps de la psychiatrie et les députés NFP, ceux-ci ont précisé que cela devrait se faire sous forme de réquisition imposant aux cliniques d'accueillir des patients du public.

Au niveau du PCF en tant que partie prenante du Printemps de la Psychiatrie, nous avons déjà alerté sur le risque que cela permettrait au privé lucratif de se renforcer au détriment du public.

La gauche ne peut soutenir une proposition de loi transpartisane sur la psychiatrie que si elle prévoit les points suivants, afin que les mesures transitoires n'aggravent pas la situation :

- En préambule, la réponse aux besoins de la population nécessite de refonder le dispositif public de Secteur assurant à tous les citoyens quelle que soit la gravité de leur troubles, la continuité des soins de prévention de cure et de postcure en lui donnant les moyens de remplir ses missions. Ce qui implique de mettre fin à la distinction entre santé mentale et psychiatrie.
- Le Parlement est chargé de définir une Loi cadre de refondation du Secteur allant dans ce sens

- Cela fait l'objet d'une Loi de programmation pluriannuelle permettant de financer la montée en charge progressive des effectifs soignants des Secteurs toutes catégories concernées
- Le ministère de l'Education Nationale verra ses allocations augmentées afin de permettre l'augmentation du nombre de formations initiales nécessaires
- Qu'en urgence on procède au recrutement de 10 000 psychologues dans les Secteurs dont 1000 dès le 1^{er} trimestre suivant la promulgation de la Loi. Ils seront financés en partie par le transfert de l'enveloppe allouée au dispositif « mon psy »
- Afin de mettre un terme à l'hémorragie de soignants qui quittent le public pour aller dans le privé, toutes nouvelles autorisations d'ouverture de lits du privé lucratif sera gelée.
- Si nécessaire on procède à la réquisition des moyens du Privé lucratif, cette réquisition pouvant se faire sous forme d'obligation pour les soignants (psychiatres, infirmiers...) de servir sous forme d'astreintes dans les structures de Secteur.

Nous ajoutons « exceptionnellement sous forme d'hospitalisation de patients du Secteur, (hormis les patients sous contrainte) dans ce cas l'hospitalisation serait financée par le Secteur au même tarif que dans le public. Le privé ne pourra pas sélectionner le type de patient qu'il devra accueillir ».

Au vu des informations exposées en début de ce communiqué, cette proposition est à rejeter catégoriquement. La seule possibilité de soulager l'hospitalisation publique est d'enrayer le débauchage des soignants par le privé lucratif et donc d'interdire toute nouvelle installation de lits lucratifs.

Maryse Montangon
Membre de l'exécutif du PCF
Responsable du Secteur Santé Protection Sociale

Serge Klopp
réfèrent psychiatrie du Secteur
Santé protection Sociale
Représentant du PCF au Printemps
de la Psychiatrie